

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2020

Question écrite urgente

Recenser et augmenter l'offre en matière de piscines dans le canton de Genève

Selon l'étude « Sport en Suisse » de 2014 de l'Office fédéral du sport (OFSP), l'offre sportive est de plus en plus diversifiée, et la population helvétique a tendance à faire plusieurs sports en parallèle. Les sports pouvant être pratiqués tout au long de la vie tels que la randonnée pédestre, le cyclisme, la natation et le ski sont particulièrement appréciés et ont gagné en popularité ces dernières années.

Les autorités genevoises ont approuvé il y a quelques mois un projet de loi pour la création d'une fondation intercommunale en vue de concrétiser le projet de piscine olympique de Pré-Bois, à Cointrin. La Fondation de Pré-Bois sera placée sous la surveillance des communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin (à l'origine du projet), Satigny, Vernier et Versoix. Le projet pourrait se réaliser d'ici 2023. Il coûterait environ 30 millions de francs.

Cette infrastructure sera très importante pour le canton puisqu'il s'agira de la seule piscine olympique couverte avec celle des Vernets. A l'heure actuelle, en effet, Genève manque encore de bassins de natation, tant pour les besoins scolaires que pour le grand public. Sur la rive droite, la moyenne d'habitants par ligne de 25 mètres (de bassin couvert) s'élèverait, selon les sources autorisées, à 9900, alors que la moyenne cantonale est de 4000. Deux autres secteurs du canton seraient particulièrement en déficit de bassins : la Ville de Genève, qui compte 5025 habitants par ligne de 25 mètres en moyenne, et les communes de la rive gauche, de Cologny à Hermance, où la moyenne s'établit à 7400.

Plusieurs autres projets de piscines sont actuellement à l'étude. Un bassin de 25 mètres devrait voir le jour dans le futur complexe sportif du quartier de

la gare des Eaux-Vives, tandis qu'un projet, encore à ses balbutiements, de piscine couverte fonctionnant à l'année à Genève-Plage est à l'étude.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter une réponse aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat a-t-il réalisé un recensement systématique des infrastructures de piscine existantes dans le canton, de leurs avantages et désavantages, en termes d'accessibilité pour la population des communes genevoises ?**
- 2) Le Conseil d'Etat travaille-t-il activement avec la Ville de Genève, les principales communes de la rive droite et certaines communes de la rive gauche pour tenter d'accroître l'offre de lignes d'eau disponibles à des prix abordables à la population ?**